REGLEMENT JOGGILES 2022

ORGANISATEUR

Club AMITIE NATURE LYON – 36 Rue Félix Brun, 69007 LYON – Tél. 04 72 71 41 04.

PARTICIPATION

Le Joggiles 2022 aura lieu le dimanche 20 novembre. C'est une épreuve pédestre à allure libre. Ouverte à tous, licencié(e)s ou non. Les parcours sont chronométrés.

Les parcours empruntent des chemins ruraux, essentiellement plats.

Cinq parcours sont proposés **:** 5 – 10 – 15 – 22 et 31 KM.

ATTENTION : IMPERATIF

Toute inscription est subordonnée à la présentation, soit d'une licence sportive en cours de validité au 20 novembre 2022 (licences FFA Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou PASS'running ; licences FSCF, FSGT, UFOLEP avec mention Athlétisme, FF Triathlon) portant attestation de la délivrance d'un certificat médical, soit pour les non licenciés à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition de moins d'un an le jour de la course ou de sa photocopie.

(Loi n°99-223 du 23/03/99, article 6)

DEPARTS ET ARRIVEES

Les départs et arrivées auront lieu à l'Atol dans le Grand Parc Miribel Jonage

5 Km	départ 11H00
10 Km	départ 10H30
15 Km	départ 10H00
22 Km	départ 8H30
31 Km	départ 8H30

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JEUNES :

Les minimes ne peuvent courir que le 5 Km.

Les cadets peuvent s'inscrire uniquement aux 5, 10 et 15Km

Les juniors aux 5, 10, 15et 22 Km

Une autorisation signée des parents est obligatoire pour tous les participants mineurs.

DROIT A L'IMAGE :

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que médias et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des courses, sans contrepartie financière.

SECURITE :

Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par quelque moyen que ce soit, (animaux, bicyclettes, engins à roulettes, engins motorisés.)

Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile ».

La sécurité sur les parcours sera assurée par ALMNS.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

ENVIRONNEMENT :

Les organisateurs demandent aux participants de respecter le site situé dans une nature restée sauvage (Grand Parc Miribel Jonage).

RETRAIT DES DOSSARDS

Au Club Amitié Nature Lyon (36 rue Félix Brun 69007 Lyon) le samedi 12 novembre de 10 heures à 17 heures et du 14 au 18 novembre de 14 heures à 19 heures.

Au Grand Parc Miribel Jonage (L'atol') le Samedi 19 Novembre de 10h à 17h et le dimanche 30mn avant le départ.

Prévoir vos épingles.

Aucun dossard ne pourra être délivré en cas d'absence du justificatif médical valide.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ENGAGEMENTS : Inscriptions par Internet uniquement (jusqu'au samedi 19 novembre à 17 heures)

Jusqu'au 1er novembre :
5 Km : 11 € / 10 Km : 15 € / 15 Km : 16 € / 22 Km : 18€ / 31 Km 20€

Du 1er novembre au vendredi 18 novembre :
5 Km : 13 € / 10 Km : 17 € -/ 15 Km : 18 € / 22 Km : 20€ / 31 Km 22€

Le samedi 19 novembre :
5 Km : 16 € / 10 Km : 20 € / 15 Km : 22 € / 22 Km : 24€ / 31 Km 26€

Participation aux frais, donnant droit aux ravitaillements en cours de parcours, à une collation à l'arrivée, à un cadeau souvenir pour tous.

Aucun remboursement ne sera effectué. Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, l'organisation se réservant le droit s'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un évènement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs.

En cas d'annulation liée à la situation sanitaire, les inscriptions seront remboursées hors frais internet.(1€)

L'inscription à JOGGILES implique l'acceptation de ce règlement.

RAVITAILLEMENTS – VESTIAIRES :

Vestiaire à disposition. Garderie des sacs organisée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, bris ou autre dommage subi par les biens personnels même s'il en a la garde.
Des ravitaillements seront offerts sur le parcours et à l'arrivée.

Fermeture du contrôle d'arrivée à 12H30.